

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 34

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page	3 fr. 50
» 2 ^e page	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le
Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

L'Allemagne n'a de considération que pour les peuples forts. C'est donc en lui donnant le sentiment de leur force que la France et l'Angleterre pourront traiter avec elle ! Là est leur seule chance ! Là est leur moyen de salut !

Avant la guerre, un homme qui avait bien observé les choses et les gens d'outre-Rhin disait de l'Allemagne : ce n'est pas un pays qui a une armée, c'est une armée qui a un pays. Aujourd'hui, pire encore ! L'Allemagne n'est plus qu'un immense établissement militaire. Le peuple allemand n'est plus qu'une armée. Il vit suivant un rythme de caserne et au régime d'un vaste camp d'entraînement où tous les éléments de la population sont « dressés » en vue de la guerre. C'est un peuple en uniforme, au port d'armes même quand il ne tient que des pioches dont on lui apprend le maniement comme on apprend ailleurs celui du fusil. Il ne marche pas, il « défile », même quand il va au travail. Bref, tous les efforts y sont tendus pour réaliser une organisation de force, de force massive, de force automatique qui s'étage de bas en haut par paliers superposés pour aboutir au sommet où se tient le Führer, le Chef en qui réside la seule pensée directrice et motrice de ce formidable ensemble, le Dictateur qui mène tout et qui tient ces 80 millions d'hommes à son commandement !

Cette énorme mécanique avec quoi l'on veut nous asservir, c'est sous nos yeux qu'elle a été montée pièce à pièce. Et tous ceux qui l'ont vue pour la première fois reviennent de là-bas en se demandant comment nous avons laissé faire ça ! Alors qu'un nous était si facile de l'empêcher !... Telle est en somme la question qui se posait invinciblement à l'esprit tandis que l'autre soir nous écoutions Georges Duveau nous raconter ce que ses yeux ont vu dans le pays d'Hitler.

Quelle leçon !... C'est à nos pacifistes que nous devons ça ! Ces préceptes de justice, de paix et de liberté se sont toujours opposés aux mesures qu'il fallait pour empêcher l'avènement à la Souveraineté européenne de ce formidable pouvoir de brutalité, de violence et d'oppression. Et si Hitler est aujourd'hui maître de l'Europe, c'est beaucoup à ces fameux antifascistes qu'il le doit.

Le temps n'est pas si loin où le chef du parti socialiste, deux fois Président du Conseil depuis lors, osait préconiser le *Désarmement Unilatéral*, car il ne craignait pas de réclamer qu'on lui donne la France désarmée toute seule et sans attendre ! Le temps n'est pas si loin où les socialistes, deux fois maîtres du pouvoir depuis lors, répondaient à toute demande de crédits pour la Défense Nationale par la fameuse formule « pas un sou, pas un homme ! » ! Le temps n'est pas si loin où les seuls conseils qu'on voulait entendre dans notre pays étaient ceux des hommes qui recommandaient le recul, l'abandon, le renoncement. Il fallait toujours l'acher des positions : « Bah ! il veut Mayence, laissons-la lui ; bah ! il brûle d'amour pour la Sarre, qu'il la prenne ! bah ! il désire la Rhénanie, après tout, pourquoi pas ? »

Soyons doux avec l'Allemagne ! nous disaient ces beaux partisans de la paix. Soyons gentils pour elle, vous verrez comme elle sera aimable et conciliante avec nous ! Ah ! les hommes néfastes, criminels de fait sinon d'intention, à qui nous devons cette Europe où l'on ne connaît plus que la loi de la Force, où les pires attentats contre la justice et le droit s'accomplissent dans la lâche immobilité des nations qui font cercle pour regarder assaillir et étrangler les victimes, cette belle et noble Europe où les Brigands sont rois !

On a tout lâché : Rhénanie, Autriche, Tchécoslovaquie... Peut-on espérer du moins qu'à ce prix on aura rassasié l'Ogre Germanique ?

Non ! nous disait Georges Duveau ! Non, disions-nous pour notre part ici même et bien souvent ! Parce que l'Allemagne est insatiable ! Parce que son appétit augmente en dévorant. Plus on lui cède, plus elle ré-

clamera ! Sa force est d'abord faite de notre faiblesse et ses exigences de nos concessions ! A peine ingurgités les énormes morceaux qu'on lui a laissés prendre et voilà qu'elle en veut d'autres. La Tchécoslovaquie démembrée va lui servir de point de départ vers la conquête de l'Ukraine. Voilà qu'elle rêve de se faire là-bas, aux dépens de la Pologne, de la Hongrie et de la Russie, une vaste et riche colonie de 40 millions d'habitants. Ses colonies, c'est d'abord en Europe même qu'elle entend se les tailler. Et cette poussée vers l'Est ne lui fait rien abandonner de ses ambitions sur le nord-est européen, puisqu'elle vient de découvrir de nouveaux Sudètes en Lituanie — comme Mussolini a trouvé les siens en Corse et en Tunisie. Et la Pologne, prise entre ces deux mâchoires, sent déjà les crocs du monstre germanique lui entrer dans la chair. Du coup, elle appelle à son aide la Russie !

Et ceci nous ramène aux conclusions que Georges Duveau voulait donner à sa conférence et que nous n'avons pas de peine à faire nôtres puisqu'aussi bien ce sont les idées que nous avons toujours défendues...

Non ! Ce n'est pas par une politique de concessions qu'on a des chances de se concilier l'Allemagne. Au contraire. Elle admire et jalouse le génie français fait de qualités qui sont à l'encontre des siennes ; mais elle croit — à tort d'ailleurs — que la France comme l'Angleterre vont à leur décadence ! Et comme elle méprise la faiblesse et la douceur, au lieu de s'en rapprocher, elle ne cessera de les tenir à l'écart pour achever son œuvre de domination en Europe orientale qu'au moment où, devenue irrésistible, elle se retournera contre elles deux pour les piller et les rançonner à leur tour.

L'Allemagne n'a de considération que pour les peuples forts. C'est donc en lui donnant le sentiment de leur force que la France et l'Angleterre pourront traiter avec elle. Là est leur seule chance ! Là est leur moyen de salut !

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Le droit de belligérance

On peut s'étonner de l'insistance avec laquelle le général Franco a réclamé la reconnaissance du droit de belligérance qui est d'ailleurs consentie déjà au chef des nationalistes espagnols par onze Etats. Mais pourquoi ? dira-t-on. Belligérance signifie combattant. Est-ce que Franco fait autre chose, depuis trente-et-un mois, que combattre ? Sans doute, mais pour les puissances qui ne l'ont pas encore reconnu comme belligérant, Franco est un chef rebelle, comme le sera demain, en France, l'agitateur qui aura soutenu un département contre le pouvoir régulier. En application de cette position, il ne peut organiser un blocus effectif des côtes espagnoles au pouvoir des gouvernementaux. Et si des effectifs de ces derniers passaient la frontière pour se réfugier en France, ils ne seraient pas désarmés et retenus dans un camp de concentration, mais, au contraire, invités à regagner leurs quartiers généraux. C'est du reste ce qui s'est passé, au début de l'année, pour une division qui avait franchi les Pyrénées au moment de l'avance des franquistes sur l'Ebre et vers la Catalogne.

Au contraire, la belligérance reconnue consacre l'état de guerre et met les combattants à égalité. Par exemple, les navires de combat de l'un et de l'autre ne peuvent séjourner plus de vingt-quatre heures dans un port neutre ; alors que deux torpilleurs gouvernementaux sont restés mouillés de longs mois à La Rochelle, toute unité combattante ayant passé la frontière en armes et en uniforme doit être internée. Enfin, chaque combattant peut dévaliser le blocus des côtes en possession de son adversaire, sans être accusé de piraterie, à condition que le dit blocus soit effectif, c'est-à-dire que la flotte de guerre puisse contrôler réellement les entrées et sorties dans les ports ennemis, il a désarmé les droits d'arraisonner, dans les

Informations

Au Sénat

Dans la séance de mardi, après avoir validé les élections de MM. Centier, dans la Haute-Loire, et Bardoux, dans le Puy-de-Dôme, le Sénat adopte le projet de loi tendant à étendre, en matière de protection du salaire des ouvriers à domicile, les prescriptions de l'article 33 N du livre premier du code du travail aux industries visées par les décrets pris en application de l'article 33 M du dit livre premier, et deux projets de loi tendant à la ratification du projet des conventions fixant l'âge minimum d'admission des enfants aux travaux industriels et non-industriels adoptés par la Conférence internationale du travail.

Le Sénat adopte le projet de loi tendant à simplifier la discussion budgétaire.

A la Chambre

Dans la séance de mardi matin, la Chambre discute le projet de loi tendant à simplifier la procédure de discussion et de vote du budget de 1939.

M. Schmidt, rapporteur général, soutient le projet qui combattait MM. Guin, Gréss, M. Louis Marin, également, déclare que cette mesure est une négation des droits du suffrage universel. Le projet est adopté à mains levées.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre valide les élections de M. Laurent, élu député de la première circonscription de St-Etienne ; de M. Paul Faure, élu député de la deuxième circonscription de Charolles et de M. Vallin, élu député de la deuxième circonscription du IX^e arrondissement de Paris.

La Chambre adopte le projet de loi portant approbation de la convention franco-suisse en vue d'éviter les doubles impositions en matière des impôts directs.

La Chambre discute le projet de loi portant approbation du traité d'amitié, de commerce et de navigation entre la France et la Suisse. Le projet est adopté.

A la Commission de la viticulture

La Commission interministérielle de la viticulture s'est réunie sous la présidence de M. Edouard Barthe, député de l'Hérault.

Des délégués de la production et du commerce de toutes les régions ont pris part à cette importante réunion, qui va fixer les mesures qui seront appliquées pendant la campagne viticole.

M. Appert, directeur général des contributions indirectes, a rendu publics les résultats globaux de la déclaration de récolte et les disponibilités de la campagne. La production est de 79.397.799 hectolitres et les disponibilités sont de 86 millions 126.984 hectos.

Un maire est suspendu pour un mois

Le préfet de Vaucluse a suspendu de ses fonctions pour un mois le maire de Sorgues, M. Pétre qui, le 30 novembre, avait réuni sur la voie publique le personnel de la poudrerie nationale de Sorgues et l'avait incité à faire la grève des bras croisés en invoquant sa qualité de premier magistrat.

Contre l'occupation des locaux industriels

La cour d'appel de Douai vient de rendre un arrêt important en matière d'occupation d'établissements industriels.

Réformant un jugement du tribunal de Lille, elle a confirmé l'illégalité des occupations d'usines et condamné la ville de Lille à payer 82.000 francs à une grande brasserie.

Vapeur français bombardé

Le vapeur « Mostaganem » a été arrosé alors qu'il se trouvait à huit milles sud-ouest de la pointe d'Europe. Après avoir essuyé des coups de canon ennemis, il a été touché à l'avant par une torpille. Les navires neutres effectuant du commerce avec l'ennemi et de détourner la cargaison vers ses propres ports. En revanche, il s'engage tacitement à ne pas bombarder ni attaquer les navires ancrés dans les ports adverses. Il peut seulement les attendre en haute mer et les visiter.

Comme on le voit, la belligérance qui est, en quelque sorte, le statut légal de la guerre, apporterait aux nationalistes d'Espagne, dont la flotte de combat est beaucoup plus forte que celle des gouvernementaux, de sérieux avantages. Le général Franco s'est fait fort de pouvoir établir un blocus effectif des côtes atlantiques et méditerranéennes au pouvoir de Barcelone et d'empêcher ainsi tout ravitaillement des gouvernementaux, ce qui mettrait rapidement fin à la querelle. Même si cet optimisme est exagéré, nul doute qu'un blocus, aux règles duquel les neutres seraient bien obligés de se soumettre, gênerait considérablement les forces de M. Negrin. On comprend donc pourquoi le chef franquiste, encore considéré comme « rebelle » par les chancelleries qui n'ont pas voulu lui reconnaître le droit de belligérance, tient à obtenir satisfaction sur ce point.

POL HADUIN.

d'avertissement, le navire a été bombardé.

L'avis « Alerie » s'est dirigé à la rencontre du « Mostaganem », mais celui-ci a réussi à gagner Gibraltar.

L'Allemagne et les revendications italiennes

Le correspondant du « Daily Mail » à Rome déclare que l'Allemagne a consenti à appuyer par sa neutralité les revendications italiennes sur la Tunisie, la Corse et Djibouti, tant que le conflit sera localisé. Une attitude semblable a été observée par M. Mussolini en faveur de M. Hitler lors de l'affaire de Tchécoslovaquie.

On assure à Rome que le gouvernement allemand a officiellement donné des assurances de soutien des visées coloniales de l'Italie sur les territoires français seulement en cas de conflagration générale.

Manifestation antisémite à Rome

Pour la première fois depuis l'adoption du racisme par le gouvernement italien, des manifestations publiques se sont déroulées, lundi matin, contre la synagogue.

L'antisémitisme en Slovaquie

Deux synagogues ont été incendiées à Trnava, en Slovaquie du Sud, où le mouvement antisémite fait de grands progrès.

A Bratislava, la municipalité délivre aux commerçants chrétiens une pancarte avec l'inscription : « Commerce aryen », pour protéger les vitrines contre les manifestations.

Le ministre des chemins de fer a congédié des médecins juifs des services des assurances sociales.

Le ministre de l'intérieur a interdit aux juifs de vendre des cadeaux de Noël. Il a ordonné aux aubergistes de céder leurs fonds à des chrétiens avant le nouvel an.

EN PEU DE MOTS...

— La mission militaire française qui existait en Tchécoslovaquie française depuis la fin de la grande guerre, quittera Prague à la fin du mois.

— Des marins espagnols républicains ont refusé de livrer trois chalutiers ancrés dans la rade de Brest à leurs propriétaires qui sont nationalistes et habitent en France.

— L'explosion survenue à bord du pétrolier « Maryad », à Marseille, et qui fit 6 victimes, serait due à l'imprudence d'un fumeur.

— La remise en état des moyens de communication, à la suite du violent typhon qui s'est abattu, le 8 décembre à Manille, apporte d'heure en heure de nouveaux noms à la liste des morts qui s'élève actuellement à trois cents.

— Mardi on eu lieu au Palais de justice de Paris les élections pour pourvoir au remplacement du bâtonnier Paul Roussel, décédé il y a un mois. M. de Chauveron a été élu par 224 voix contre 134 à M. Emile Doublet.

NOS ÉCHOS

Ce bon Marius.

Marius travaillait dans un chantier. Arrive un camion chargé de longues planches.

Sur l'ordre du contremaître, Marius et quelques-uns de ses camarades commencent à décharger le camion.

Mais tandis que les autres portent deux planches à la fois, Marius, lui, n'en porte qu'une.

Dites-le, vous, là-bas, s'écrie le contremaître, vous ne pouvez pas faire comme les autres ?

— Ah ! bonne mère ! éclate Marius, parlons-en des autres ! Regardez ces bougres de fainéants ! Ils portent deux planches à la fois pour s'éviter un voyage.

Le fou raisonnable.

Un fou essaye de planter un clou : il en appuie la tête contre un mur et avec un marteau frappe sur la pointe. Le clou n'entre pas.

Il appelle alors un autre fou et lui dit : — Je ne sais pas de quoi est fait ce mur, je ne peux pas y enfoncer mon clou.

— Je vais essayer, répond l'autre.

Il prend le clou, le pose de la même façon, frappe, et même résultat. Alors il réfléchit un instant, puis :

J'ai compris, dit-il, ils l'ont mal fabriqué, ils ont mis la tête du marteau à l'envers !

Le petit Jean fait le premier voyage de chemin de fer de sa courte existence. Il passe d'un émerveillement à l'autre.

Le train décrit une courbe et plonge dans un tunnel.

Un cri de surprise s'échappe de la place occupée par le petit Jean.

Tout à coup le train émerge du tunnel dans la grande lumière du jour et

« Les Vacanciers »

XII. — L'arrivée de Madame de Lablainie aux Roches

— Eh ! bien, Arthur, est-ce que la cuisinière a son déjeuner prêt ?

— Mais, ma chère, on ne mange ici qu'à midi de l'heure ancienne. En coquetterie avec son mari, Esther sourit d'un air moqueur et ajouta : « Je ne comprends pas ce que tu veux dire... »

— Ah ! tu ne sais pas distinguer l'heure ancienne de l'heure nouvelle, c'est-à-dire l'heure solaire de l'heure officielle ? Il faudra bien t'y habituer car, à propos de tout, Mariette comme tous les gens du pays te fera constamment observer : C'est-il de l'heure ancienne ou de la nouvelle que vous voulez parler ?

— Quel charabia, alors qu'il serait si facile, une fois pour toutes de mettre l'horloge à l'heure officielle, répondit la colonelle.

— Permettez, Madame, coupa M. Brunel, le sénateur Honorat qui a cru dans sa candeur révolutionner le monde et provoquer de grandiloquentes mesures d'économie, n'a réussi qu'à jeter le trouble dans la vie paysanne. L'heure solaire compte seule pour les travaux champêtres et, dans les rudes journées d'été, où on rame la galère de très bon matin et très tard. Allez donc parler à ces gens-là d'une heure factice ou conventionnelle alors qu'il faut profiter de la fraîcheur pour faire du bon travail ?

— Cher ami, répondit Esther, je n'entends absolument rien à vos usages de la terre, mais vraiment l'heure d'été est très commode pour nous, citadins. Si cela oblige les ouvriers à se lever plus tôt pour aller à l'usine ou au bureau, pour nous les spectacles du soir commencent de telle façon que l'on se couche plus tôt et c'est très appréciable cela. Quant aux économies prévues par Honorat, je n'en connais pas précisément les effets et je m'en soucie fort peu à une époque où personne ne songe à faire des économies qui sont d'ailleurs dévorées par la dévaluation du franc.

— C'est bien possible, Madame, que l'heure d'été donne satisfaction à votre vie mondaine, mais à la campagne, on ne consentira jamais à l'adopter. Cela a même failli mal tourner lorsqu'on prétendait en faire une obligation. La réforme est sabotée dans nos campagnes qui n'entendent rien changer à leurs ancestrales traditions. Sans doute cela amène une certaine perturbation quand les paysans s'embrouillent dans leurs habitudes et manquent les trains et les autobus. L'heure d'été qui torture les cervelles est honnie de la paysannerie française. Nos parlementaires ruraux le savent très bien mais ils se heurtent à leurs confrères des villes quand ils en demandent la suppression.

— Tu as raison, vieux, intervint le colonel, car les députés ruraux rendraient non seulement service aux paysans, mais encore à toutes ces familles d'ouvriers ou d'employés des villes dont les chefs ne sachant comment passer d'interminables soirées apportent leur salaire au bistrot. Oh ! je sais parfaitement que l'on parle des jardins ouvriers, mais c'est encore une infime minorité et tout ce qui grouille dans les quartiers populaires n'a guère que l'appétit comme distraction. En somme pour une grande part l'heure d'été ne peut guère favoriser qu'une recrudescence de l'alcoolisme.

Cette fois midi sonnait et Mariette vint annoncer que Madame était servie. Il s'en allait temps, dit Esther, car mon estomac n'avait pas prévu un tel décalage.

— Tu t'y feras très bien, répondit Gislaine d'un ton amusé.

— Prenant le bras de M. Brunel, la colonelle se dirigea vers la salle à manger encadrée de liserons et, les convives placés, Mariette apporta un tourin à la tomate d'appétissant fumet.

(à suivre).

Une petite voix toute émerveillée émit : — Oh ! maman, c'est déjà demain...

Précaution.

— Monsieur, dit le secrétaire en passant sa tête dans l'entrebaillement de la porte, c'est un monsieur qui demande à vous voir. Il veut connaître le secret de votre réussite.

— Un instant, dit le banquier songeur. C'est un reporter ou un détective ?

Bohème joyeuse.

— Prête-moi cent francs ! — Impossible. Je n'en ai que soixante sur moi.

— Donne toujours : tu me rendras le reste demain.

LE LISIEUR,

Chronique du Lot

POUR LES MEUNIERIS ET BOULANGERS ECHANGISTES

Sur amendement présenté par MM. J.-L. Malvy et René Besse, la Commission des Finances de la Chambre des Députés a décidé d'incorporer dans la loi de Finances de 1939 un article additionnel réduisant au taux minimum le montant de la taxe exceptionnelle de réabsorption acquittée actuellement au taux maximum par les meuniers et boulangers échangistes sur leur blé de rémunération.

C'est là un résultat fort important en attendant le vote par le Parlement du statut général de l'échange.

D'autre part, nous publions ci-dessous le texte d'une lettre adressée à M. René Besse, député de Cahors, par M. Queuille, Ministre de l'Agriculture, au sujet du montant de la taxe exceptionnelle prélevée sur les quantités de blé de rémunération détenues par les meuniers et boulangers échangistes.

« Monsieur le Ministre, « Par lettre du 25 novembre 1938, « vous m'avez fait parvenir le texte « d'une motion adoptée par le Groupe de Défense de la Petite Meunerie de la Chambre des Députés dans « sa séance du 24 novembre courant, en me demandant de vouloir « bien prendre toutes dispositions « que je jugerai utiles pour que lui « soit réservée une suite favorable. « Le vœu du Groupe de Défense « de la Petite Meunerie concerne la « situation faite aux meuniers et boulangers échangistes au regard de la cotisation exceptionnelle de réabsorption, par l'article 14 du texte « annexé au décret de codification du « 23 novembre 1937, modifié par le « décret du 31 août 1938. « Le Groupe de Défense demande « qu'un texte soit voté par le Parlement établissant à cet égard un « traitement plus libéral pour les « meuniers et boulangers échangistes. Il précise qu'en attendant que « ce texte puisse être voté, il estimait opportun que le Conseil « Central de l'Office du Blé fit usage « de la faculté qui lui est accordée « par l'article 14 du décret-loi du 12 « novembre 1938 de décider que les « meuniers et boulangers échangistes seront assujettis, en ce qui « concerne le paiement de la cotisation exceptionnelle de réabsorption, « au barème prévu en faveur des producteurs. « J'ai l'honneur de vous informer « que cette communication a retenu « toute mon attention et qu'elle ne manquera pas d'être soumise au « Conseil Central de l'Office en vue « d'être examinée par lui au cours de « sa prochaine séance. « Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute « considération. Amities. — Le Ministre de l'Agriculture. Signé : QUEUILLE. »

Contributions indirectes

M. Deschamps, inspecteur principal des Contributions indirectes à Toulouse, est nommé directeur à Cahors, avec installation au 1^{er} janvier 1939.

Compatriote

C'est avec un très vif plaisir que nous avons appris que notre excellent compatriote, M. Jean Mabru, avait passé avec succès le concours de chef de district.

Nous nous réjouissons pleinement de ce succès si bien mérité et adressons nos vives félicitations à M. Mabru.

Académie de Médecine

Dans sa séance de mardi, après-midi, l'Académie de Médecine a attribué le prix Catherine Hadot (3.000 fr.) à M. le docteur Marlin, de Montfaucon-du-Lot pour son travail ayant pour titre : « Le traitement de la tuberculose pulmonaire de l'enfant. » Nous adressons à M. le docteur Marlin nos bien vives félicitations.

EDEN

JEUDI — SAMEDI
et DIMANCHE (en soirée)
DIMANCHE (matinée)

Le film le plus gai, le plus étourdissant, le plus spirituel de la saison

Education de Prince

interprété par

Elvire POPESCO, Louis JOUVET
ALERME, CHARPIN, Josette DAY
Mireille PERREY, TEMERSON
et Robert LYEN

EN COMPLEMENT :

Pénitencier de Femmes

AVEC

Sylvia SIDNEY et Gene RAYMOND

LA SEMAINE PROCHAINE

Un film de grande classe. Le seul tourné en France, depuis deux ans, par

Charles BOYER

ORAGE

AVEC

Michèle MORGAN

POUR L'ELECTRIFICATION

M. René Besse, député de Cahors, vient d'adresser à M. le Docteur Soulié, Président du Syndicat d'Electrification de Saint-Denis-Catus, la lettre dont nous publions le texte ci-dessous :

« Monsieur le Député, « Vous avez bien voulu appeler mon attention sur une demande de prêt de 3.000.000 de francs présentée par le Syndicat de Saint-Denis-Catus (Lot). « J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Crédit a décidé de consentir à ce syndicat une deuxième tranche de prêt de 500.000 francs. « Je suis très heureux d'avoir pu en la circonstance seconder le bienveillant intérêt que vous portez à cet organisme. « Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de mes sentiments de haute considération. — Le Directeur : Signé : DINET. »

« Monsieur le Président, « Vous avez bien voulu par votre lettre du 22 novembre me faire part du message de sympathie et de confiance qu'adresse au Gouvernement le Conseil d'Arrondissement de Cahors. « Le Gouvernement éprouve une satisfaction profonde à recevoir l'approbation des Assemblées élues : celle que veut bien lui apporter le Conseil d'Arrondissement de Cahors m'est particulièrement sensible et je vous prie d'être auprès de vos collègues l'interprète de mes vifs remerciements. « Veuillez croire, Monsieur le Président, à toute ma sympathie. »

« Monsieur le Président, « Vous avez bien voulu par votre lettre du 22 novembre me faire part du message de sympathie et de confiance qu'adresse au Gouvernement le Conseil d'Arrondissement de Cahors. « Le Gouvernement éprouve une satisfaction profonde à recevoir l'approbation des Assemblées élues : celle que veut bien lui apporter le Conseil d'Arrondissement de Cahors m'est particulièrement sensible et je vous prie d'être auprès de vos collègues l'interprète de mes vifs remerciements. « Veuillez croire, Monsieur le Président, à toute ma sympathie. »

« Monsieur le Président, « Vous avez bien voulu par votre lettre du 22 novembre me faire part du message de sympathie et de confiance qu'adresse au Gouvernement le Conseil d'Arrondissement de Cahors. « Le Gouvernement éprouve une satisfaction profonde à recevoir l'approbation des Assemblées élues : celle que veut bien lui apporter le Conseil d'Arrondissement de Cahors m'est particulièrement sensible et je vous prie d'être auprès de vos collègues l'interprète de mes vifs remerciements. « Veuillez croire, Monsieur le Président, à toute ma sympathie. »

« Monsieur le Président, « Vous avez bien voulu par votre lettre du 22 novembre me faire part du message de sympathie et de confiance qu'adresse au Gouvernement le Conseil d'Arrondissement de Cahors. « Le Gouvernement éprouve une satisfaction profonde à recevoir l'approbation des Assemblées élues : celle que veut bien lui apporter le Conseil d'Arrondissement de Cahors m'est particulièrement sensible et je vous prie d'être auprès de vos collègues l'interprète de mes vifs remerciements. « Veuillez croire, Monsieur le Président, à toute ma sympathie. »

« Monsieur le Président, « Vous avez bien voulu par votre lettre du 22 novembre me faire part du message de sympathie et de confiance qu'adresse au Gouvernement le Conseil d'Arrondissement de Cahors. « Le Gouvernement éprouve une satisfaction profonde à recevoir l'approbation des Assemblées élues : celle que veut bien lui apporter le Conseil d'Arrondissement de Cahors m'est particulièrement sensible et je vous prie d'être auprès de vos collègues l'interprète de mes vifs remerciements. « Veuillez croire, Monsieur le Président, à toute ma sympathie. »

« Monsieur le Président, « Vous avez bien voulu par votre lettre du 22 novembre me faire part du message de sympathie et de confiance qu'adresse au Gouvernement le Conseil d'Arrondissement de Cahors. « Le Gouvernement éprouve une satisfaction profonde à recevoir l'approbation des Assemblées élues : celle que veut bien lui apporter le Conseil d'Arrondissement de Cahors m'est particulièrement sensible et je vous prie d'être auprès de vos collègues l'interprète de mes vifs remerciements. « Veuillez croire, Monsieur le Président, à toute ma sympathie. »

« Monsieur le Président, « Vous avez bien voulu par votre lettre du 22 novembre me faire part du message de sympathie et de confiance qu'adresse au Gouvernement le Conseil d'Arrondissement de Cahors. « Le Gouvernement éprouve une satisfaction profonde à recevoir l'approbation des Assemblées élues : celle que veut bien lui apporter le Conseil d'Arrondissement de Cahors m'est particulièrement sensible et je vous prie d'être auprès de vos collègues l'interprète de mes vifs remerciements. « Veuillez croire, Monsieur le Président, à toute ma sympathie. »

« Monsieur le Président, « Vous avez bien voulu par votre lettre du 22 novembre me faire part du message de sympathie et de confiance qu'adresse au Gouvernement le Conseil d'Arrondissement de Cahors. « Le Gouvernement éprouve une satisfaction profonde à recevoir l'approbation des Assemblées élues : celle que veut bien lui apporter le Conseil d'Arrondissement de Cahors m'est particulièrement sensible et je vous prie d'être auprès de vos collègues l'interprète de mes vifs remerciements. « Veuillez croire, Monsieur le Président, à toute ma sympathie. »

« Monsieur le Président, « Vous avez bien voulu par votre lettre du 22 novembre me faire part du message de sympathie et de confiance qu'adresse au Gouvernement le Conseil d'Arrondissement de Cahors. « Le Gouvernement éprouve une satisfaction profonde à recevoir l'approbation des Assemblées élues : celle que veut bien lui apporter le Conseil d'Arrondissement de Cahors m'est particulièrement sensible et je vous prie d'être auprès de vos collègues l'interprète de mes vifs remerciements. « Veuillez croire, Monsieur le Président, à toute ma sympathie. »

« Monsieur le Président, « Vous avez bien voulu par votre lettre du 22 novembre me faire part du message de sympathie et de confiance qu'adresse au Gouvernement le Conseil d'Arrondissement de Cahors. « Le Gouvernement éprouve une satisfaction profonde à recevoir l'approbation des Assemblées élues : celle que veut bien lui apporter le Conseil d'Arrondissement de Cahors m'est particulièrement sensible et je vous prie d'être auprès de vos collègues l'interprète de mes vifs remerciements. « Veuillez croire, Monsieur le Président, à toute ma sympathie. »

« Monsieur le Président, « Vous avez bien voulu par votre lettre du 22 novembre me faire part du message de sympathie et de confiance qu'adresse au Gouvernement le Conseil d'Arrondissement de Cahors. « Le Gouvernement éprouve une satisfaction profonde à recevoir l'approbation des Assemblées élues : celle que veut bien lui apporter le Conseil d'Arrondissement de Cahors m'est particulièrement sensible et je vous prie d'être auprès de vos collègues l'interprète de mes vifs remerciements. « Veuillez croire, Monsieur le Président, à toute ma sympathie. »

« Monsieur le Président, « Vous avez bien voulu par votre lettre du 22 novembre me faire part du message de sympathie et de confiance qu'adresse au Gouvernement le Conseil d'Arrondissement de Cahors. « Le Gouvernement éprouve une satisfaction profonde à recevoir l'approbation des Assemblées élues : celle que veut bien lui apporter le Conseil d'Arrondissement de Cahors m'est particulièrement sensible et je vous prie d'être auprès de vos collègues l'interprète de mes vifs remerciements. « Veuillez croire, Monsieur le Président, à toute ma sympathie. »

« Monsieur le Président, « Vous avez bien voulu par votre lettre du 22 novembre me faire part du message de sympathie et de confiance qu'adresse au Gouvernement le Conseil d'Arrondissement de Cahors. « Le Gouvernement éprouve une satisfaction profonde à recevoir l'approbation des Assemblées élues : celle que veut bien lui apporter le Conseil d'Arrondissement de Cahors m'est particulièrement sensible et je vous prie d'être auprès de vos collègues l'interprète de mes vifs remerciements. « Veuillez croire, Monsieur le Président, à toute ma sympathie. »

« Monsieur le Président, « Vous avez bien voulu par votre lettre du 22 novembre me faire part du message de sympathie et de confiance qu'adresse au Gouvernement le Conseil d'Arrondissement de Cahors. « Le Gouvernement éprouve une satisfaction profonde à recevoir l'approbation des Assemblées élues : celle que veut bien lui apporter le Conseil d'Arrondissement de Cahors m'est particulièrement sensible et je vous prie d'être auprès de vos collègues l'interprète de mes vifs remerciements. « Veuillez croire, Monsieur le Président, à toute ma sympathie. »

« Monsieur le Président, « Vous avez bien voulu par votre lettre du 22 novembre me faire part du message de sympathie et de confiance qu'adresse au Gouvernement le Conseil d'Arrondissement de Cahors. « Le Gouvernement éprouve une satisfaction profonde à recevoir l'approbation des Assemblées élues : celle que veut bien lui apporter le Conseil d'Arrondissement de Cahors m'est particulièrement sensible et je vous prie d'être auprès de vos collègues l'interprète de mes vifs remerciements. « Veuillez croire, Monsieur le Président, à toute ma sympathie. »

« Monsieur le Président, « Vous avez bien voulu par votre lettre du 22 novembre me faire part du message de sympathie et de confiance qu'adresse au Gouvernement le Conseil d'Arrondissement de Cahors. « Le Gouvernement éprouve une satisfaction profonde à recevoir l'approbation des Assemblées élues : celle que veut bien lui apporter le Conseil d'Arrondissement de Cahors m'est particulièrement sensible et je vous prie d'être auprès de vos collègues l'interprète de mes vifs remerciements. « Veuillez croire, Monsieur le Président, à toute ma sympathie. »

« Monsieur le Président, « Vous avez bien voulu par votre lettre du 22 novembre me faire part du message de sympathie et de confiance qu'adresse au Gouvernement le Conseil d'Arrondissement de Cahors. « Le Gouvernement éprouve une satisfaction profonde à recevoir l'approbation des Assemblées élues : celle que veut bien lui apporter le Conseil d'Arrondissement de Cahors m'est particulièrement sensible et je vous prie d'être auprès de vos collègues l'interprète de mes vifs remerciements. « Veuillez croire, Monsieur le Président, à toute ma sympathie. »

« Monsieur le Président, « Vous avez bien voulu par votre lettre du 22 novembre me faire part du message de sympathie et de confiance qu'adresse au Gouvernement le Conseil d'Arrondissement de Cahors. « Le Gouvernement éprouve une satisfaction profonde à recevoir l'approbation des Assemblées élues : celle que veut bien lui apporter le Conseil d'Arrondissement de Cahors m'est particulièrement sensible et je vous prie d'être auprès de vos collègues l'interprète de mes vifs remerciements. « Veuillez croire, Monsieur le Président, à toute ma sympathie. »

« Monsieur le Président, « Vous avez bien voulu par votre lettre du 22 novembre me faire part du message de sympathie et de confiance qu'adresse au Gouvernement le Conseil d'Arrondissement de Cahors. « Le Gouvernement éprouve une satisfaction profonde à recevoir l'approbation des Assemblées élues : celle que veut bien lui apporter le Conseil d'Arrondissement de Cahors m'est particulièrement sensible et je vous prie d'être auprès de vos collègues l'interprète de mes vifs remerciements. « Veuillez croire, Monsieur le Président, à toute ma sympathie. »

« Monsieur le Président, « Vous avez bien voulu par votre lettre du 22 novembre me faire part du message de sympathie et de confiance qu'adresse au Gouvernement le Conseil d'Arrondissement de Cahors. « Le Gouvernement éprouve une satisfaction profonde à recevoir l'approbation des Assemblées élues : celle que veut bien lui apporter le Conseil d'Arrondissement de Cahors m'est particulièrement sensible et je vous prie d'être auprès de vos collègues l'interprète de mes vifs remerciements. « Veuillez croire, Monsieur le Président, à toute ma sympathie. »

« Monsieur le Président, « Vous avez bien voulu par votre lettre du 22 novembre me faire part du message de sympathie et de confiance qu'adresse au Gouvernement le Conseil d'Arrondissement de Cahors. « Le Gouvernement éprouve une satisfaction profonde à recevoir l'approbation des Assemblées élues : celle que veut bien lui apporter le Conseil d'Arrondissement de Cahors m'est particulièrement sensible et je vous prie d'être auprès de vos collègues l'interprète de mes vifs remerciements. « Veuillez croire, Monsieur le Président, à toute ma sympathie. »

« Monsieur le Président, « Vous avez bien voulu par votre lettre du 22 novembre me faire part du message de sympathie et de confiance qu'adresse au Gouvernement le Conseil d'Arrondissement de Cahors. « Le Gouvernement éprouve une satisfaction profonde à recevoir l'approbation des Assemblées élues : celle que veut bien lui apporter le Conseil d'Arrondissement de Cahors m'est particulièrement sensible et je vous prie d'être auprès de vos collègues l'interprète de mes vifs remerciements. « Veuillez croire, Monsieur le Président, à toute ma sympathie. »

« Monsieur le Président, « Vous avez bien voulu par votre lettre du 22 novembre me faire part du message de sympathie et de confiance qu'adresse au Gouvernement le Conseil d'Arrondissement de Cahors. « Le Gouvernement éprouve une satisfaction profonde à recevoir l'approbation des Assemblées élues : celle que veut bien lui apporter le Conseil d'Arrondissement de Cahors m'est particulièrement sensible et je vous prie d'être auprès de vos collègues l'interprète de mes vifs remerciements. « Veuillez croire, Monsieur le Président, à toute ma sympathie. »

« Monsieur le Président, « Vous avez bien voulu par votre lettre du 22 novembre me faire part du message de sympathie et de confiance qu'adresse au Gouvernement le Conseil d'Arrondissement de Cahors. « Le Gouvernement éprouve une satisfaction profonde à recevoir l'approbation des Assemblées élues : celle que veut bien lui apporter le Conseil d'Arrondissement de Cahors m'est particulièrement sensible et je vous prie d'être auprès de vos collègues l'interprète de mes vifs remerciements. « Veuillez croire, Monsieur le Président, à toute ma sympathie. »

« Monsieur le Président, « Vous avez bien voulu par votre lettre du 22 novembre me faire part du message de sympathie et de confiance qu'adresse au Gouvernement le Conseil d'Arrondissement de Cahors. « Le Gouvernement éprouve une satisfaction profonde à recevoir l'approbation des Assemblées élues : celle que veut bien lui apporter le Conseil d'Arrondissement de Cahors m'est particulièrement sensible et je vous prie d'être auprès de vos collègues l'interprète de mes vifs remerciements. « Veuillez croire, Monsieur le Président, à toute ma sympathie. »

« Monsieur le Président, « Vous avez bien voulu par votre lettre du 22 novembre me faire part du message de sympathie et de confiance qu'adresse au Gouvernement le Conseil d'Arrondissement de Cahors. « Le Gouvernement éprouve une satisfaction profonde à recevoir l'approbation des Assemblées élues : celle que veut bien lui apporter le Conseil d'Arrondissement de Cahors m'est particulièrement sensible et je vous prie d'être auprès de vos collègues l'interprète de mes vifs remerciements. « Veuillez croire, Monsieur le Président, à toute ma sympathie. »

« Monsieur le Président, « Vous avez bien voulu par votre lettre du 22 novembre me faire part du message de sympathie et de confiance qu'adresse au Gouvernement le Conseil d'Arrondissement de Cahors. « Le Gouvernement éprouve une satisfaction profonde à recevoir l'approbation des Assemblées élues : celle que veut bien lui apporter le Conseil d'Arrondissement de Cahors m'est particulièrement sensible et je vous prie d'être auprès de vos collègues l'interprète de mes vifs remerciements. « Veuillez croire, Monsieur le Président, à toute ma sympathie. »

« Monsieur le Président, « Vous avez bien voulu par votre lettre du 22 novembre me faire part du message de sympathie et de confiance qu'adresse au Gouvernement le Conseil d'Arrondissement de Cahors. « Le Gouvernement éprouve une satisfaction profonde à recevoir l'approbation des Assemblées élues : celle que veut bien lui apporter le Conseil d'Arrondissement de Cahors m'est particulièrement sensible et je vous prie d'être auprès de vos collègues l'interprète de mes vifs remerciements. « Veuillez croire, Monsieur le Président, à toute ma sympathie. »

« Monsieur le Président, « Vous avez bien voulu par votre lettre du 22 novembre me faire part du message de sympathie et de confiance qu'adresse au Gouvernement le Conseil d'Arrondissement de Cahors. « Le Gouvernement éprouve une satisfaction profonde à recevoir l'approbation des Assemblées élues : celle que veut bien lui apporter le Conseil d'Arrondissement de Cahors m'est particulièrement sensible et je vous prie d'être auprès de vos collègues l'interprète de mes vifs remerciements. « Veuillez croire, Monsieur le Président, à toute ma sympathie. »

« Monsieur le Président, « Vous avez bien voulu par votre lettre du 22 novembre me faire part du message de sympathie et de confiance qu'adresse au Gouvernement le Conseil d'Arrondissement de Cahors. « Le Gouvernement éprouve une satisfaction profonde à recevoir l'approbation des Assemblées élues : celle que veut bien lui apporter le Conseil d'Arrondissement de Cahors m'est particulièrement sensible et je vous prie d'être auprès de vos collègues l'interprète de mes vifs remerciements. « Veuillez croire, Monsieur le Président, à toute ma sympathie. »

« Monsieur le Président, « Vous avez bien voulu par votre lettre du 22 novembre me faire part du message de sympathie et de confiance qu'adresse au Gouvernement le Conseil d'Arrondissement de Cahors. « Le Gouvernement éprouve une satisfaction profonde à recevoir l'approbation des Assemblées élues : celle que veut bien lui apporter le Conseil d'Arrondissement de Cahors m'est particulièrement sensible et je vous prie d'être auprès de vos collègues l'interprète de mes vifs remerciements. « Veuillez croire, Monsieur le Président, à toute ma sympathie. »

« Monsieur le Président, « Vous avez bien voulu par votre lettre du 22 novembre me faire part du message de sympathie et de confiance qu'adresse au Gouvernement le Conseil d'Arrondissement de Cahors. « Le Gouvernement éprouve une satisfaction profonde à recevoir l'approbation des Assemblées élues : celle que veut bien lui apporter le Conseil d'Arrondissement de Cahors m'est particulièrement sensible et je vous prie d'être auprès de vos collègues l'interprète de mes vifs remerciements. « Veuillez croire, Monsieur le Président, à toute ma sympathie. »

« Monsieur le Président, « Vous avez bien voulu par votre lettre du 22 novembre me faire part du message de sympathie et de confiance qu'adresse au Gouvernement le Conseil d'Arrondissement de Cahors. « Le Gouvernement éprouve une satisfaction profonde à recevoir l'approbation des Assemblées élues : celle que veut bien lui apporter le Conseil d'Arrondissement de Cahors m'est particulièrement sensible et je vous prie d'être auprès de vos collègues l'interprète de mes vifs remerciements. « Veuillez croire, Monsieur le Président, à toute ma sympathie. »

« Monsieur le Président, « Vous avez bien voulu par votre lettre du 22 novembre me faire part du message de sympathie et de confiance qu'adresse au Gouvernement le Conseil d'Arrondissement de Cahors. « Le Gouvernement éprouve une satisfaction profonde à recevoir l'approbation des Assemblées élues : celle que veut bien lui apporter le Conseil d'Arrondissement de Cahors m'est particulièrement sensible et je vous prie d'être auprès de vos collègues l'interprète de mes vifs remerciements. « Veuillez croire, Monsieur le Président, à toute ma sympathie. »

« Monsieur le Président, « Vous avez bien voulu par votre lettre du 22 novembre me faire part du message de sympathie et de confiance qu'adresse au Gouvernement le Conseil d'Arrondissement de Cahors. « Le Gouvernement éprouve une satisfaction profonde à recevoir l'approbation des Assemblées élues : celle que veut bien lui apporter le Conseil d'Arrondissement de Cahors m'est particulièrement sensible et je vous prie d'être auprès de vos collègues l'interprète de mes vifs remerciements. « Veuillez croire, Monsieur le Président, à toute ma sympathie. »

« Monsieur le Président, « Vous avez bien voulu par votre lettre du 22 novembre me faire part du message de sympathie et de confiance qu'adresse au Gouvernement le Conseil d'Arrondissement de Cahors. « Le Gouvernement éprouve une satisfaction profonde à recevoir l'approbation des Assemblées élues : celle que veut bien lui apporter le Conseil d'Arrondissement de Cahors m'est particulièrement sensible et je vous prie d'être auprès de vos collègues l'interprète de mes vifs remerciements. « Veuillez croire, Monsieur le Président, à toute ma sympathie. »

« Monsieur le Président, « Vous avez bien voulu par votre lettre du 22 novembre me faire part du message de sympathie et de confiance qu'adresse au Gouvernement le Conseil d'Arrondissement de Cahors. « Le Gouvernement éprouve une satisfaction profonde à recevoir l'approbation des Assemblées élues : celle que veut bien lui apporter le Conseil d'Arrondissement de Cahors m'est particulièrement sensible et je vous prie d'être auprès de vos collègues l'interprète de mes vifs remerciements. « Veuillez croire, Monsieur le Président, à toute ma sympathie. »

« Monsieur le Président, « Vous avez bien voulu par votre lettre du 22 novembre me faire part du message de sympathie et de confiance qu'adresse au Gouvernement le Conseil d'Arrondissement de Cahors. « Le Gouvernement éprouve une satisfaction profonde à recevoir l'approbation des Assemblées élues : celle que veut bien lui apporter le Conseil d'Arrondissement de Cahors m'est particulièrement sensible et je vous prie d'être auprès de vos collègues l'interprète de mes vifs remerciements. « Veuillez croire, Monsieur le Président, à toute ma sympathie. »

« Monsieur le Président, « Vous avez bien voulu par votre lettre du 22 novembre me faire part du message de sympathie et de confiance qu'adresse au Gouvernement le Conseil d'Arrondissement de Cahors. « Le Gouvernement éprouve une satisfaction profonde à recevoir l'approbation des Assemblées élues : celle que veut bien lui apporter le Conseil d'Arrondissement de Cahors m'est particulièrement sensible et je vous prie d'être auprès de vos collègues l'interprète de mes vifs remerciements. « Veuillez croire, Monsieur le Président, à toute ma sympathie. »

CAHORS

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni mercredi soir à 21 heures, sous la présidence de M. le docteur Calvet.

Etaient présents : MM. le docteur Calvet, Nicolai, Salanié, Gayet, Rolles, Duthil, Triadou, Marmiesse, Roux, Docteur Mendaillès, Coudere, Vidaillac, Caminade, Lafage, Paubert, Marcouly, Theil.

Des demandes d'allocations militaires reçoivent un avis favorable.

MM. Iches, Henras sont désignés comme classificateurs pour la révision des propriétés non bâties.

MM. Roux, Paubert, Marmiesse sont désignés comme délégués pour l'établissement des listes électorales.

M. Caminade est désigné comme délégué à la Chambre d'Agriculture.

Le Conseil décide que la fourniture du pain et de la viande à l'Ecole Primaire Supérieure sera donnée à l'adjudication ; les autres marchés seront traités de gré à gré, mais le Conseil désigne M. Paubert comme membre de la Commission des divers marchés pour la fourniture des denrées.

Le Conseil maintient les locations verbales des immeubles communaux. MM. Marmiesse, Calméjane-Course. Talou sont désignés comme membres du Conseil des directeurs de la Caisse d'Epargne.

Le Conseil décide que des améliorations seront apportées aux tarifs de l'octroi. La Commission est chargée d'établir un règlement tendant à une augmentation de 20 à 40 0/0.

En outre, des modifications sont apportées aux règlements de l'octroi. Le relèvement de la taxe d'abatage et de poinçonnage est adopté.

Le budget primitif 1939 du bureau de bienfaisance s'élevant à 12.380 fr. en recettes et en dépenses est voté.

Le budget primitif du lycée de jeunes filles s'élevant à 340.629 fr. en recettes et en dépenses est approuvé.

Il en est de même pour le budget primitif de l'Ecole primaire supérieure qui s'élève en recettes et en dépenses à 274.820 fr.

Le Conseil décide l'installation au centre de la ville, à la mairie, d'une cabine téléphonique munie d'un appareil de prépaiement.

Une modification est apportée au règlement du marché couvert. A l'avenir, ce seront les employés d'octroi qui percevront les droits de location des stands au marché couvert. Jusqu'à ce jour, ces droits étaient perçus par le receveur municipal.

M. Triadou propose la mise en vente du terrain de Canrobert, appartenant à la ville, la mise à prix est fixée à 34.800 francs. Adopté.

Une proposition relative au dédoublement de la classe (9^e et 10^e) du lycée Gambetta est approuvée.

Une autorisation de virement de crédits demandée par le lycée de jeunes filles est accordée.

M. Mendaillès présente diverses observations au sujet du retard apporté à l'examen et au vote du budget. Acte est donné.

Une demande de subvention complémentaire pour le bureau de bienfaisance s'élevant à 50.000 francs est renvoyée à la Commission des finances.

M. Coudere fait connaître que la Compagnie du P.-O. demande au Conseil municipal de vouloir prendre à sa charge l'entretien de la partie de l'avenue de la Petite-Vitesse qui fait encore partie du domaine public de l'Etat. Cette partie de voie est comprise entre la Maison Dubernet et la barrière de la cour de la gare.

Comme l'entretien de cette partie de terrains coûterait environ 20.000 francs par an, M. Coudere propose le rejet de cette offre. Le rejet est approuvé.

M. Marmiesse se fait l'interprète de plaintes formulées par les habitants de certaines rues qui, la nuit, manquent d'éclairage. Il demande que chaque matin, les agents de police chargés du service de ronde, la nuit, signalent les rues qui sont privées de lumière.

M. Marcouly demande l'installation d'un poste téléphonique à Regourd : ce poste, dit-il, sera géré, gratuitement. Avis favorable est donné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 30.

PALAIS des FÊTES

JEUDI 15 — SAMEDI 17
DIMANCHE 18 DECEMBRE
(en soirée à 20 heures 45)
DIMANCHE (matinée à 15 heures)

Deux grands films
FERNANDEL, André LEFAUR

DANS
Les Dégourdis de la 11^e
d'après la pièce de MM. André Mouëzy-Eon et G. Davaillant

Pierre BLANCHARD, Line NORO

DANS
Le secret d'une vie
d'après la pièce d'Oscar Wilde
« Une femme sans importance »

UNIVERSITE POPULAIRE

Nous publierons ultérieurement l'analyse du 1^{er} cours donné par M. Mirouse sur « L'antarctique allemand ». Le cours prochain sera celui de M. Raynaud, professeur agrégé : « La houille blanche ».

Il aura lieu le lundi 19 décembre, à 21 heures, au lycée Gambetta. La causerie de M. Raynaud sera complétée par de nombreuses projections. Ce cours du 19 décembre sera, le dernier de l'année 1938.

Les cours du deuxième degré de l'Université Populaire reprendront en janvier 1939, à une date qui sera ultérieurement fixée.

Union des Victimes de Guerre et Anciens Combattants titulaires et auxiliaires dans les Administrations et Etablissements de l'Etat, départements et communes.

La Section du Lot a tenu son assemblée générale à Cahors le dimanche 11 décembre 1938, dans une salle du Café de la Promenade.

La venue à Cahors de notre Président général Dorey et Tébaud, Vice-Président, avait attiré à cette réunion une affluente inaccoutumée et c'est devant un bon auditoire masculin et féminin qu'à 10 heures la séance fut ouverte.

Le président Dorey prend aussitôt la parole et aborde une à une toutes nos revendications anciennes et récentes. Il souligne l'action menée jusqu'ici et indique pour l'avenir la position de notre Association. Il annonce aussi la prochaine titularisation des auxiliaires.

La séance est levée à 11 h. 50, aux applaudissements unanimes de l'assemblée charmée et conquise par la netteté, la franchise des paroles et la crâne attitude de notre sympathique Président général.

Pour fêter comme il convenait nos camarades de Paris, une manifestation de sympathie avait été organisée dans le confortable salon de l'Hôtel Pégourié, place des Petites-Boucheries.

Un menu particulièrement choisi et copieux fut impeccablement servi et digne de l'établissement dont la réputation n'est plus à faire. En résumé, excellente journée pour l'Union et en particulier pour les membres de la Section du Lot qui, nous en sommes sûrs, en garderont un inoubliable souvenir.

Nécrologie

Nous avons appris avec regret la mort de Mme Agar, veuve de M. Agar, ancien notaire et conseiller municipal de Cahors. Les obsèques de Mme Agar ont été célébrées lundi, au milieu d'une nombreuse assistance qui a témoigné à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à Mme du Mas, née Agar, à M. du Mas, à MM. Marc et Paul du Mas, à la famille, nos bien sincères condoléances.

Naissance

Nous apprenons avec plaisir que M. et Mme Depeyrot viennent d'être les heureux papa et maman d'une magnifique fillette qui a été prénommée Jacqueline.

Nos compliments au papa et aux grands-parents, et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Société de pisciculture du Lot

Les Sociétaires sont avisés que la réunion générale aura lieu le 23 décembre à 20 h. 30, dans une salle de la Mairie de Cahors.

Ordre du jour

1^o Rapport de M. le Président ;
2^o Compte-rendu financier ;
3^o Renouvellement du bureau ;
4^o Questions diverses.

La Commission.

Accident

En découplant une pièce de viande, M. Henri Crozat, garçon boucher chez M. Sarny, s'est blessé à la main gauche.

Accident du travail

M. Maurice Bonnet, plombier à la Cie du Bourbonnais, en traversant la cour de l'usine, a été blessé par un

Arrondissement de Cahors

Lamagdelaine

Médaille militaire. — La médaille militaire est décernée à notre compatriote, M. Jean Lapax, blessé de guerre. Nous adressons à M. Lapax nos félicitations.

Mercuès

Accident. — Mme Pons, ancienne institutrice à Mercuès, a été victime d'un accident. Elle a glissé dans un escalier, est tombée et a été assez sérieusement blessée à une jambe. Nos meilleurs vœux de guérison.

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de Mme Delphine Artigue, décédée à l'âge de 75 ans. Ses obsèques ont été célébrées au milieu d'une nombreuse assistance qui a témoigné de vives sympathies à la famille à laquelle nous adressons nos sincères condoléances.

Castelnau-Montratiér

Foire du 13 décembre. — La foire du 13 décembre s'est tenue par une très belle journée et a été très importante. Marchés et foirails étaient fort bien approvisionnés. Beaucoup de monde. Transactions très actives. La place Gambetta était entièrement occupée par les marchands forains qui ont fait de bonnes affaires.

Tous les cours sont toujours très élevés.

Cours pratiqués : bœufs de travail, 5.000 à 7.500 fr.; vaches de travail, 5.000 à 6.500 fr.; génisses, 3.800 à 5.000 fr.; bouvillons, 3.500 à 4.500 francs, le tout la paire; bœufs de boucherie, 4.40 à 4 fr. 80; vaches de boucherie, 3.30 à 4 fr.; veaux de lait, 7 à 9 fr. 50, le tout le kilo (poids vif); moutons d'élevage, 135 à 175 fr.; brebis, 196 à 280 fr. la pièce; moutons gras, 4 fr. 50 à 5 fr. 25; agneaux, 6 à 7 fr. 50; chevreaux, 5 fr., le tout le kilo; porcs gras, 380 à 440 fr. les 50 kilos; porcelets, 170 à 260 fr. la pièce (suivant grosseur); poules, 4 fr. 50 à 5 fr.; poulets, 5,50 à 6 fr. 50; pintades, 6 fr. 50; dindes, 5 fr. 50; canards gras, 8 à 8 fr. 50, le tout le demi-kilo; pigeons, 7 à 12 francs; oies à engraisser, 150 à 170 francs la paire; lapins domestiques, 2 fr. 75; lapins sauvages, 3 fr. 50; lièvres, 6 à 7 fr. le demi-kilo; grives, 3 fr. 50; palombes, 8 fr.; bécasses, 16 fr., le tout la pièce; oufs, 7 fr. 50 la douzaine; maïs, 60 à 65 fr.; avoine, 55 fr.; pommes de terre, 30 à 35 francs, le tout les 50 kilos; blé, au cours légal; haricots blancs secs, 2 fr. 75 le litre; prunes sèches d'ente, 140 à 210 fr., les 50 kilos (suivant qualité).

Légumes : marché abondamment approvisionné, bons prix : choux-fleurs, 1 fr. 50 à 3 fr. pièce; choux-pommés, 1 à 2 fr. pièce; salade, 0 fr. 50 à 0 fr. 75 la pièce; céleri, 2 francs le pied; salsifis, 2 fr. la botte. Fruits : pommes : 4 à 8 fr. le boisseau; belles poires, 5 fr. la douzaine; bananes, 0 fr. 40 à 0 fr. 50 pièce; oranges, 0 fr. 60 à 2 fr. pièce; citrons, 0 fr. 50 à 0 fr. 75 pièce.

Catus

Foire primée. — Samedi, 17 courant, jour de notre grande foire, un concours s'ouvrit sur la grande place du Marché et sur la place des Oules, concernant les oies et les canards gras, morts.

Les primes sont importantes et seront distribuées vers le soir de la foire, comme de coutume.

Match de football. — Dimanche dernier, nos jeunes espoirs footballers rencontraient sur le terrain castusien de Flory l'équipe de Duravel. Nos jeunes joueurs remportèrent la victoire par 4 points à 0.

Toutes nos félicitations aux brillants jeunes Catusiens qui n'en sont pas à leur coup d'essai.

Montgosty

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche 4 décembre sous la présidence de M. le Maire.

Il a dressé la liste d'assistance médicale gratuite pour 1939.

Il a donné un avis favorable à deux demandes d'assistances.

Il a décidé de distribuer des primes pour les truffes et les pores gras à l'occasion de la foire qui se tiendra cette année le lundi 9 janvier.

Nécrologie. — Décès à l'âge de 78 ans de Roux Rémy, cultivateur au village de Gizard. Le défunt était infirme depuis plusieurs années. Il est le père de notre sympathique conseiller municipal auquel nous présentons nos bien sincères condoléances.

Calamane

Alimentation en eau potable. — Nous publions ci-dessous la lettre adressée à M. René Besse, député de Cahors, par M. Queuille, Ministre de l'Agriculture :

« Monsieur le Ministre,

« Vous avez appelé mon attention sur l'intérêt qu'il y aurait à ce que la subvention qui a été allouée à la commune de Calamane (Lot) pour ses travaux d'alimentation en eau potable, lui soit payée le plus tôt possible.

« J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai pris les mesures nécessaires en vue d'assurer le paiement à cette collectivité d'une somme de 17.020 francs à titre de solde de la subvention accordée.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération. Amities. — Le Ministre de l'Agriculture. Signé : QUEUILLE. »

Cazals

Incendie. — Un incendie s'est déclaré dimanche, vers 15 heures, dans l'immeuble de Mme veuve Cazes. Les flammes sortaient de la fenêtre de la chambre à coucher activées par un vent violent.

Les secours furent rapidement organisés et tout danger fut écarté grâce au dévouement de nos sympathiques gendarmes et de MM. Jourdes, Larroque, Richard et Boyer.

Les dégâts sont assez importants.

Lalbenque

Marché aux truffes. — Notre marché de mardi 13 décembre a été très important, par un apport de 1.300 kilos de truffe qui s'est traitée de 80 à 85 fr. le kilo.

Il y a eu baisse de 20 fr. sur le cours de mardi dernier. Cependant la marchandise était plus belle. Mais en haut-lieu, prévoyant la quantité, les maisons modèrent les cours aux courtiers.

Des lots de toute beauté ont été présentés. Aujourd'hui les marchés de Lalbenque jouissent d'une renommée avantageuse, on y trouve la qualité et la quantité. Le prochain marché de mardi 22 courant promet un bel assortiment.

Les demandes pour la consommation et les cadeaux de la Noël laissent à prévoir qu'elle sera recherchée à un bon prix.

À la halle, le maïs s'est vendu 60 à 62 fr. les 80 litres.

Bel étalage de jardinage de toutes sortes. Pommes à couteau, 4 et 6 fr.; châtaignes, 4 fr. le tout le boisseau.

Simple police. — Le tribunal de simple police du canton de Lalbenque a prononcé dans sa dernière audience sept condamnations à 1 fr. d'amende, toutes pour défaut ou insuffisance d'éclairage.

Luzech

Ste-Cécile. — Notre fanfare municipale fête joyeusement la Ste-Cécile dimanche dernier.

A midi, musiciens et membres honoraires se réunirent au restaurant de l'île où ils trouvèrent une table admirablement fleurie et copieusement garnie. La restauratrice, Mme Lur-guie, servit un menu particulièrement soigné auquel les convives firent le plus grand honneur. La plus cordiale fraternité régna pendant tout le repas.

A 16 heures, un brillant concert fut exécuté, Salle des Fêtes, sous la direction de M. Caussé.

Le bal traditionnel, qui dura toute la nuit, fut très animé et clôtura la fête au milieu des rires et des chants.

Sauzet

Réunion paysanne. — L'Union nationale des Syndicats agricoles organise une grande réunion qui aura lieu le samedi 17 décembre, à 19 heures, à la halle de Sauzet, avec le concours de M. Leroy-Ladurie, secrétaire général de l'Union des Syndicats agricoles et Rémy Goussault, secrétaire général.

Les cultivateurs de la région sont invités à cette réunion.

Puy-l'Evêque

Objet trouvé. — Le jour de la foire de Puy-l'Evêque, le jeune Soccol René, élève de notre école communale, a trouvé un lot de laine à tricoter qu'il s'est empressé de déposer à la mairie. Nos félicitations à ce brave garçon.

Avis aux planteurs de tabac. — MM. les planteurs sont informés que les livraisons s'effectueront les 11 et 12 janvier 1939.

La liste des arrivages est déposée au secrétariat de la mairie où les intéressés peuvent la consulter.

Recensement de la classe 1939. — Les jeunes gens nés du 1^{er} janvier au 31 décembre 1919, domiciliés dans la commune, sont invités à se faire inscrire au secrétariat de la mairie dans le plus bref délai.

Signes avertisseurs de la vieillesse

Eblouissements, tremblements, vertiges, migraines, inaptitude à l'effort qui caractérisent la vieillesse sont dus généralement au durcissement des artères. Ne dit-on pas qu'on a l'âge de ses artères ? C'est précisément parce qu'ils assoupissent les artères, qu'ils régularisent la circulation, purifient ou fortifient le sang, que les Sels Largin font disparaître ces troubles et améliorent l'état général. La cure de Sels Largin est facile à suivre. Vous prenez chaque matin un verre à mader de la solution que vous faites vous-même en versant un flacon de Sels Largin, dans un litre d'eau. Chlorure de magnésium, manganèse, sels de fruits qui composent les Sels Largin, sont de merveilleux rajeunisseurs. Le flacon pour 16 jours de traitement, 8 fr. 85. Toutes pharmacies.

Arrondissement de Figeac

Corn

Conseil municipal. — Séance du 12 décembre. M. Bayou, maire, préside la séance à laquelle assistent MM. Nadal, Magot, Quercy, Réveillac, Navet Raymond.

Absents : MM. Beulaguet, adjoint; Carbonel, Labanhie et Navet Adrien.

Suivant l'avis du Bureau d'assistance, la liste des bénéficiaires de l'assistance médicale gratuite pour 1939 est arrêtée à cinq noms. Le Conseil accueille favorablement une demande d'assistance aux femmes en couches et fait quelques réserves sur une demande d'assistance obligatoire pour invalidité. Il désigne M. Magot Urbain pour faire partie de la commission de révision de la liste électorale et MM. Nadal et Navet Raymond pour juger les réclamations. Il décide le maintien de Mme Bouzou, institutrice, dans ses fonctions de dame-visiteuse pour l'application de la loi sur l'assistance aux femmes en couches. Enfin, il accorde, sous forme de pain gratuit, un secours à une famille nécessiteuse qui a des petits enfants à charge.

Espédaillac

Enseignement. — Notre institutrice, Mme Lagarrigue, en congé pour maladie, vient de reprendre son service.

Elle était remplacée par Mlle Teulière, institutrice suppléante qui a apporté dans ses fonctions tout le zèle et toute l'activité de sa jeunesse, laissant parmi nous de nombreuses sympathies.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Officier ministériel. — Par décret, en date du 1^{er} décembre 1938, M. Cayrol, agent d'assurances, est nommé

me huissier près le tribunal de première instance de Gourdon, en remplacement de M. Calmel.

M. Cayrol a prêté serment devant le dit tribunal, le 12 décembre.

Obligations hospitalières. — Le gros œuvre du nouvel hôpital de Gourdon est achevé. Sa silhouette se profile harmonieusement à côté de la Croix-d'Orsal.

Les subventions du ministre de la Santé publique sont suffisantes pour le mettre en état de fonctionner complètement. D'après l'arrêté ministériel, ces subventions doivent correspondre à la moitié de la dépense et la commission administrative de l'hôpital doit emprunter encore une somme de un million de francs.

Jusqu'à présent la Caisse des dépôts et consignations a fourni la plus grosse part.

Les emprunts locaux par obligations hospitalières reçoivent le même amortissement que ceux de la Caisse des dépôts et consignations aux taux d'intérêt de 5 0/0.

Les frais réduisent ce revenu à 4,80 0/0 et la taxe de transmission à 4,40 0/0 nets pour le porteur.

Le remboursement se fait au tirage au sort ou à la demande du prêteur consigné sur un registre tenu par le receveur de l'hôpital.

Quand l'état empruntait 6 0/0, il n'était pas question de les souscrire, maintenant que l'état réduit considérablement le rendement de ces rentes, ces obligations deviennent intéressantes.

L'émission a lieu tous les jours au guichet de la perception de Gourdon.

St-Germain-du-Bel-Air

Elections de la municipalité. — Dimanche, le Conseil municipal s'est réuni à 9 heures pour procéder à l'élection du maire et de l'adjoint.

M. Alphonse Admirat a été élu par 12 voix maire et M. Rollier, a été élu adjoint par 12 voix.

Magistrature. — Notre jeune compatriote M. Jean Seignolle vient d'être regu définitivement au dernier concours pour la magistrature avec le numéro 29 sur 80 reçus. Nous adressons au nouveau magistrat qui est le neveu de M. Sémirot, huissier à St-Germain, nos bien vives félicitations.

Salviac

Les sports. — Dimanche 11 décembre, le C.A.S. affrontait à Boissières la Société Sportive locale. Ce fut un beau match de championnat peu spectaculaire, certes, en raison de la violence du vent, mais suivi par un public assez nombreux.

Nos équipiers ajoutèrent une nouvelle victoire à leur calendrier. Le goal salviacois qui était dans un de ses meilleurs jours se montra particulièrement brillant.

Nos blancs-rouges firent merveille et remportèrent une difficile victoire car Boissières se défendit vaillamment.

Le score fut le suivant : Boissières, 0, Salviac, 3 buts.

Match très régulier. Excellent arbitrage.

Toujours la sauvagine. — Un renard fin et matois à « saigné » en plein jour, dans la propriété de M. Dufour Abel, propriétaire à Salviac, située à 1.500 mètres de la ville, 7 poules.

Nous sommes persuadés que le St-Hubert-Club Salviacois n'hésitera pas à organiser sans retard des battues pour éloigner ces animaux indésirables.

L'hiver l'éprouvait rudement

« Affaibli par les fatigues de l'hiver, je me sentais déprimé et je ne mangeais plus. J'ai pris de votre Quintonine et j'ai vu mon appétit revenir et mon état général s'améliorer nettement et rapidement. » écrit Mme J. Revel, à Rennes. Faites vous-même, avec la Quintonine, pour 5 fr. 75 seulement, un litre entier de puissant et délicieux vin fortifiant qui vous permettra de supporter sans peine les rigueurs de la mauvaise saison. Ttes Phies et Phie Orlia à Cahors.

AUCUNE CRÈME DE BEAUTÉ ne vous donnera l'éclat et la fraîcheur que vous obtiendrez en employant la **FORMULE AMERICAINE** de Claire Saint-Jean. **VÉRIFIABLE TRAITEMENT DERMATOLOGIQUE** : acné, rougeurs, couperose, etc...

Les deux flacons d'essai contre **8 fr. 50 franco** (timbres acceptés)

LABORATOIRE CLAIRE SAINT-JEAN

92, Champs-Élysées, 92 - PARIS

Petites annonces économiques

CHEZ Mme BOISSY, face à la Halle, soldes et occasions de toutes fourrures, manteaux de fourrures et de lainages. Elle fait, à partir d'aujourd'hui, une grande vente réclame de fin d'année. Prix inégalables.

La cuisine de chez vous. Le bon vin de votre cave. Ici votre rendez-vous.

Chez **DAJEAN**, vous ne serez pas esclave. Ici, chez Dajeau, 8, rue Jean-Baptiste-Delpach.

A VENDRE d'occasion bonne machine à coudre. S'adresser, 17, quai St-Georges, Cahors.

Dernière heure

Le 43^e anniversaire du roi d'Angleterre

De Londres. — Mercredi 14 décembre a été le 43^e anniversaire de George VI, roi d'Angleterre. Le roi a célébré sa fête au sein de sa famille, au palais de Buckingham.

L'ambassadeur du Japon à Paris

quitte son poste. De Paris. — M. Yotaro Sugimura, ambassadeur du Japon, quitte Paris. Désapprouvant, dit-on, la politique d'alliance militaire du Japon avec l'Allemagne, il a demandé et obtenu son rappel. On affirme que le Japon se propose de laisser pendant plusieurs mois son ambassade à Paris sans titulaire.

Arrestation d'un Secrétaire de Syndicat à Lille

De Lille. — A la suite des faits relevés à la charge d'Edouard Bressinck, conseiller prud'homme, secrétaire du Syndicat des ouvriers brasseurs, celui-ci a été arrêté et déferé au Parquet de Lille, sous l'inculpation d'entraves à la liberté du travail, de bris de clôture et violences.

Fin du parlementarisme italien

De Rome. — La Chambre des députés italienne a tenu, mercredi, sa dernière séance. Elle a approuvé la conversion en lois des récents décrets touchant la politique raciale du régime, du décret sur l'institution de la Chambre des faisceaux et corporations qui sera substituée à la Chambre actuelle.

Un port souterrain des pétroles à Hambourg

De Berlin. — Le port au pétrole de Hambourg sera construit sous terre « pour des raisons de sécurité. » Les travaux seront réalisés à l'occasion de la construction, près de Hambourg, d'un pont nouveau au-dessus de l'Elbe.

EN AFFAIRE !!! HORS COURS !!!

Des imperméables, dames, hommes et enfants, à partir de 25 fr.

Valeurs 85 à 120 fr.

Vareuses, Costumes peignés, Cuissards

Tout le vêtement cuir

Paletots, casques, gants

Maison spécialisée depuis 20 ans dans la fabrication du vêtement chaud

COMPTOIR DES STOCKS

109, Boulevard Gambetta, CAHORS

AVIS DE DÉCÈS

Madame et Monsieur Raymond SAURET; Mademoiselle Jacqueline SAURET; Madame et Monsieur Etienne SAURET; Madame et Monsieur Marc MONTAZEL; Madame et Monsieur Gontrand MONTAZEL;

Les familles SAURET, MONTAZEL, SENNAC, parents et alliés ont la douleur de vous faire part du décès de leur petite

MARIE-THÉRÈSE

leur fille, sœur, petite-fille et nièce, survenue à Cahors le 13 décembre 1938, à l'âge de 2 mois.

Les obsèques auront lieu en l'Eglise Cathédrale, le vendredi 16 décembre 1938, à 8 h. 45.

Réunion à la maison mortuaire, 2, rue du Docteur-Bergounioux, à 8 heures 30.

AVIS DE DÉCÈS

Mademoiselle Jeanne OUSSET; Madame et Monsieur Marc OUSSET et leur fille Marcelle; Madame Veuve Léon OUSSET; Madame et Monsieur Jean GUYOU et leur fille Jeannette; Madame et Monsieur Casimir BARRERE; Madame et Monsieur Louis BARRERE et leurs enfants; Madame Veuve DARNIS; Mademoiselle Maria OUSSET; Madame et Monsieur Rémy GUYOU et leur fille ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Vve Marie-Anne OUSSET

Née BARRERE leur mère, grand-mère, arrière-grand-mère, tante, belle-sœur et amie, pieusement décédée le 14 décembre, dans sa 84^e année et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le vendredi 16 décembre à 9 h. 15 en l'Eglise Cathédrale. Réunion maison mortuaire, 1, rue Georges-Clemenceau.

MESDAMES,

Vous trouverez les plus beaux cadeaux

Le plus grand choix Les meilleurs prix à

« Tout pour l'enfant »

9, place du Marché, CAHORS

Venez vous renseigner

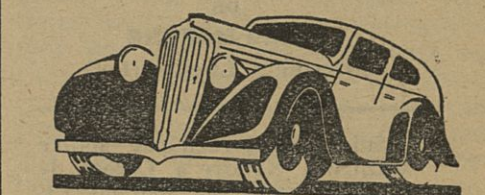
le meilleur accueil vous est réservé

RABAIS 10 0/0 sur les manteaux

(Distribution de superbes jouets)

LOTÉRIE DE LA PRESSE

RÉPUBLICAINE DÉPARTEMENTALE



Gros lot : AUTOMOBILE de 50.000 Francs

Nombreux lots de valeur : meubles, motocyclettes, tandems, bicyclettes, fusils, appareils de T.S.F., bijoux, lingerie, machines à coudre, articles ménagers.

Prix du billet : 2 francs.

Le carnet de 25 billets : 50 francs.

En vente aux bureaux du journal, dans ses dépôts, et à la Presse Départementale, 22, Chaussée-d'Antin, Paris 9^e.

Aux demandes d'envoi par poste, ajouter le prix des billets en mandat ou chèque (pas en timbres) avec une enveloppe portant votre adresse, timbrée à 0,90 jusqu'à 10 billets, à 1,20 pour 1 carnet.

La couverture de chaque carnet achetée en entier donne droit, gratuitement, à une participation de la Loterie Nationale pouvant aussi gagner 50.000 francs.

que. Le salon et la salle à manger étaient transformés en salles d'étude. Les autres appartements du rez-de-chaussée et ceux du premier étage servaient de classes. Le réfectoire avait été rélégué dans les écuries et les dortoirs sous les combles.

La jeune fille fut introduite dans un parloir étroit, seule pièce luxueuse de la maison, avec ses murs tendus d'un papier vert et or, ses fauteuils de velours rouge, sa table recouverte d'un tapis, son parquet soigneusement ciré sur lequel on ne marchait qu'en posant les pieds sur de petits carrés de moquette, destinés à préserver de toute souillure la surface reluisante.

— Remettez-vous, chère Mademoiselle, dit avec un sourire cordial et un accent méridional fort prononcé, Mme Castagnet qui, prévenue, accourait tout de suite.

Grâce au geste qui accompagnait ces mots, Guillemette comprit que « se remettre » voulait dire « s'asseoir ». Elle s'assit, écouta l'aimable dame lui souhaiter la bienvenue en termes chaleureux. Puis le maître de céans parut à son tour et se montra non moins accueillant.

C'était un homme à peine grisonnant, dont le visage, au ton chaud, comme ceux de la plupart de ses compatriotes, révélait l'intelligence, en même temps qu'une franche cordialité.

(A suivre).

Feuilleton du « Journal du Lot » 19

POUR L'AMOUR DE GUILLEMETTE

Roman par P. GOURDON

Quant aux jeunes filles qui suivent les cours d'institution, — et, comme partout maintenant, elles étaient nombreuses, — elles logeaient dans un couvent voisin.

Telle était la maison particulièrement recommandable dans laquelle Guillemette Aubin était sollicitée d'entrer comme professeur. Elle ne pouvait pas refuser.

Restait à traiter la question pécuniaire, ce qui fut fait, de part et d'autre, avec une délicatesse et une loyauté assez peu fréquentes, de nos jours.

Guillemette ne cachait point que, se trouvant, par suite de revers de fortune, sans aucune ressource personnelle, et ayant, de plus, à faire vivre sa belle-mère, elle était obligée de demander des appointements pouvant suffire à l'existence de deux personnes.

M. Castagnet comprit. Il promit, en plus du fixe, déjà beau, qu'il offrirait de procurer à la jeune fille de nombreuses répétitions qui double-

raient presque son salaire. Il se chargea de trouver, non loin de chez lui, un petit mais confortable appartement, dont la proximité éviterait à Guillemette toute fatigue, dont le prix était assez modique pour que les deux femmes puissent vivre, sans luxe, mais sans privations, avec ce que la jeune fille gagnerait.

Il n'y avait plus qu'à quitter la rue des Haudriettes et Paris. Danielle et Guillemette le firent sans regrets. Elles y avaient tant souffert !

Quand le train les emporta loin de la grande ville, quand elles aperçurent, au lieu de leur rue étroite de vastes horizons, il leur sembla qu'une vie nouvelle allait commencer qui les dédommagerait de tant de soucis, de tant de chagrins et de tant de privations.

Danielle, surtout, dont les impressions étaient vives et l'optimisme toujours prêt à voir les choses sous de riantes couleurs, jouissait en enfant de ce voyage.

Bien que les modiques ressources dont Guillemette disposait les eussent obligées à se contenter d'un wagon de troisième classe, la jeune veuve était si satisfaite de fuir le taudis parisien où, ces derniers temps, elle avait dû vivre, qu'elle ne songeait pas à regretter la somptueuse auto et les trains de luxe dans lesquels elle avait coutume de voyager autrefois.

Tout l'amusait : l'aspect des campagnes que l'on traversait, les villes çà et là entrevues, la mise, l'attitude

et les conversations des gens assis en face ou auprès d'elle dans le compartiment.

Pour se distraire, elle avait, en outre, acheté à la gare, au moment du départ, plusieurs journaux de modes et plusieurs magazines qu'elle feuilletait avec intérêt.

Guillemette avait emporté des livres plus sérieux. Elle éprouvait, elle aussi, une sensation profonde de soulagement à la pensée de l'avenir qui s'ouvrait devant elle. Cet avenir lui apparaissait plein de sécurité. Elle allait enfin y trouver, avec une juste rémunération de son labeur, une vie conforme à ses goûts studieux, et ne plus connaître cette existence enferrée de Paris, ces courses éternelles d'un quartier à l'autre, ces humiliations rebuffades réservées à celles qui sollicitent un gagne-pain sans parfois l'obtenir, par-dessus tout cette incertitude du lendemain, si cruelle aux pauvres.

Leur arrivée à Clermont confirma l'heureuse impression qu'elles avaient éprouvée en recevant la lettre de M. Castagnet et en obtenant sur lui les meilleurs renseignements.

En descendant du train,

La ROUTE du VIN de CAHORS au « Club du Faubourg »....

600 exemplaires vendus en quelques mois. Il en reste à peine 400 !
« La route du vin de Cahors » volume de luxe de 238 pages et 10 illustrations à la plume et une carte peut encore être livrée au prix de dix francs, au lieu de 15 francs, sa valeur commerciale, grâce aux subventions dont cet ouvrage a été honoré du Conseil général, de la Chambre d'Agriculture et de la Fédération des Essi.

« La route du vin de Cahors » a répondu à un tel honneur en portant la réputation de nos vins du Lot, de nos fraises et de nos pêches et de nos beautés touristiques quercynaises dans toute la France et à l'étranger : Amérique, Angleterre, Hollande, Belgique et Danemark.

Cet ouvrage a été très favorablement accueilli par la critique autant dans la presse parisienne que celle de province.

Au Club du Faubourg, à Paris, où un Jury littéraire discute la valeur des œuvres, le 8 octobre dernier, il fut proclamé devant une nombreuse assemblée que « La route du vin de Cahors » était l'un des livres les

plus vivants de l'année 1938.

Après un élogieux article paru dans « Grandgousier », une revue parisienne, un grand nombre de docteurs, « amis du vin », ont voulu avoir cet ouvrage dans leur bibliothèque.

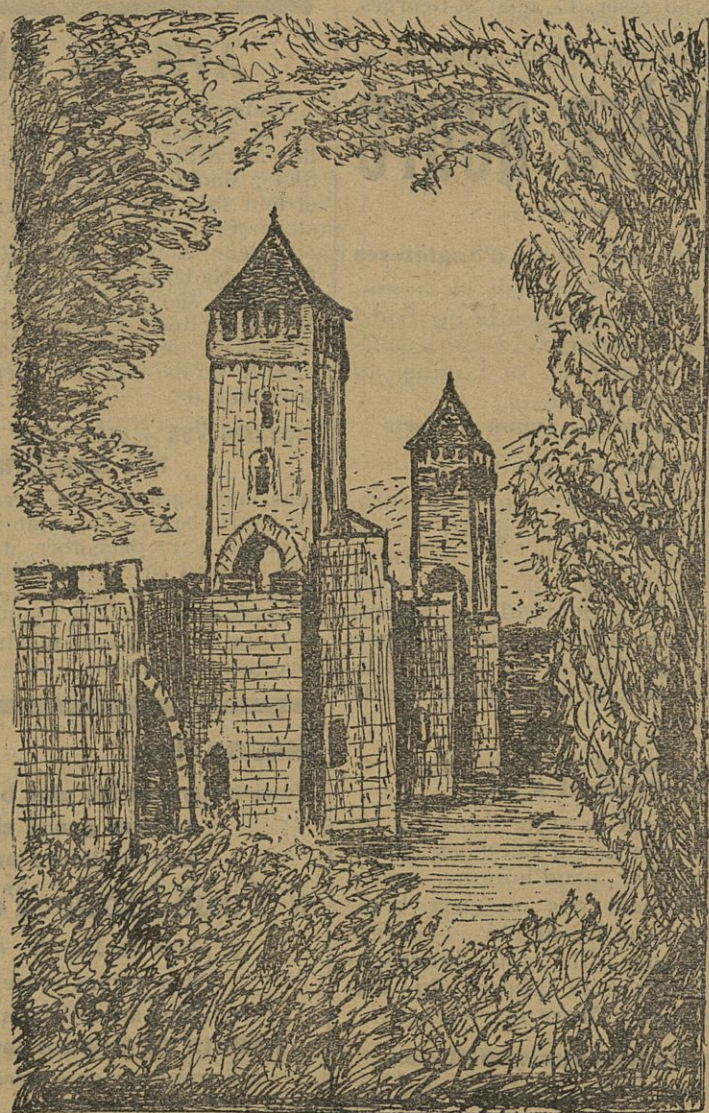
Les revues de tourisme lui ont fait également une belle réclame dont l'intérêt a rejailli sur le Quercy.

Pas mal d'instituteurs et d'institutrices ont mis également ce document dans leur bibliothèque ou dans celle de leur école.

« La route du vin de Cahors » est encore envoyé franco et dédicacé contre chèque-postal de dix francs adressé à l'auteur :

Ernest LAFON, à Albas (Lot), Compte de chèques-postaux 272-99, Toulouse.

Le prix pourrait être prochainement augmenté par suite d'épuisement comme cela vient d'arriver pour le roman du même auteur « Au pays des Bombances » dont on ne peut céder les derniers exemplaires qui restent qu'au prix de 18 francs au lieu de 12, aux bibliophiles et autres amateurs de littérature quercynoise et paysanne.



ETUDE

DE
Maitre MAZURE
NOTAIRE A LUZEH (Lot)

Suivant acte reçu par Maître MAZURE, Notaire à Luzech, le 10 décembre 1938, Madame LI-ZOURET Marceline, épicière, demeurant à Castelnaud, veuve de Monsieur SAGNES Paul, a vendu à Madame BLAZY Fernande, sans profession, épouse de Monsieur SAGNES (Henri), propriétaire, avec lequel elle demeure à Castelnaud, le fonds de Commerce d'Épicerie, Mercerie exploité à Castelnaud, connu sous le nom : « Chez Sagnes, toute alimentation », comprenant l'enseigne et le nom commercial, la clientèle et l'achalandage, le matériel servant à son exploitation, les marchandises existant en magasin.

L'entrée en jouissance a été fixée au 10 décembre 1938.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours de la seconde insertion et seront reçues en l'étude de Maître MAZURE, Notaire à Luzech.

Pour première insertion.

J. MAZURE.

Modifications apportées aux horaires de la Région Sud-Ouest à la date du 2 octobre 1938

Dispositions d'intérêt régional ou local

Ligne de Cahors à Capdenac

Le train 2103 est avancé au départ de Cahors (17 h. 04 au lieu de 19 h. 20) et à l'arrivée à Capdenac (19 h. 22 au lieu de 21 h. 38), où il correspond au groupe des trains 66 vers Brive, 2683 vers Viviez et Decazeville et 5528 M.V. vers Aurillac.

Le train 2104 est avancé au départ de Capdenac (16 h. 54 au lieu de 19 h. 37), après avoir relevé la correspondance du train 61 de Brive, et à l'arrivée à Cahors 18 h. 39 où il correspond aux trains 55 vers Toulouse, 1690 vers Brive et à l'A.R. 1548 vers Monsempron-Libos.

Le train omnibus T.L. 2099 est déplacé par suite de l'avance du train 2103.

Le 2099 part de Cahors à 12 h. 43 au lieu de 16 h. 44 après avoir relevé la correspondance de l'A.R. 1686 de Montauban et arrive à Capdenac à 14 h. 30, au lieu de 18 h. 38.

Comme conséquence, le train M.V. 7473 (jours de foire) est avancé de 24 minutes, entre Cahors, départ 9 h. 50 et Cahors, arrivée 12 h. 26.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Payons 400 fr

les 100 cop. d'apr. mod. adr. grat. Ecr. : V.-R. GELAS, 14, M.-Sébastien, Lyon.

Le choix d'une villégiature LES GUIDES RÉGIONAUX S.N.C.F.

Simple, clairs, bien illustrés, les Guides régionaux S.N.C.F. vous permettront de mieux choisir votre lieu de villégiature et lorsque vous l'aurez trouvé, de préparer d'agréables excursions pour la visite des sites environnants, qui augmenteront l'agrément de votre séjour.

Vous trouverez ces guides dans les bibliothèques des principales gares françaises aux prix suivants :

Gascogne, Toulouse, Lourdes, Pyrénées Centrales et Ariégeoises	3 »
Carcassonne, Narbonne, Montagne Noire, Gorges du Tarn	2 »
Roussillon, Côte Vermeille, Pyrénées de l'Est, Andorre	2 »
Landes, Côte Basque, Côte d'Argent, Pyrénées de l'Ouest	3 »
Périgord, Quercy, Rouergue, Albigeois	3 »
De la Basse-Loire à la Gironde	3 50
Châteaux et Plages de la Loire	3 »
Poitou, Angoumois, Bordelais	2 »
Bourbonnais, Auvergne	3 »
Le Nord de la France	6 »
Alsace et Lorraine	5 »
Berry, Limousin	3 »
Normandie	4 »
Bretagne	4 50

Vous avez intérêt à utiliser les « BILLETS DE MARCHÉ »

délivrés toute l'année, le samedi de chaque semaine et le 15 de chaque mois (le 16 si le 15 est un dimanche), au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de : Assier à Figeac : Maurs à Figeac, pour

FIGEAC

50 0/0 de réduction

Billets valables, sous réserve des conditions normales d'admission : à l'aller, dans tous les trains permettant l'arrivée avant 14 heures et au retour à partir de 10 heures dans tous les trains permettant le retour à la gare de départ, le même jour.

Renseignements aux gares intéressées de la Société Nationale des Chemins de Fer Français (S.N.C.F.).

N'oubliez pas d'avertir ?

La route, la rue ont des embûches : les obstacles imprévus.

En doublant, méfiez-vous de la voiture qui vient en face de vous et dont vous appréciez mal la vitesse.

Ralentissez beaucoup aux croisements : votre vue est limitée.

Ne doublez jamais dans un virage ; ni au sommet d'une côte.

Ne vous fiez pas à un passage à niveau ouvert.

La route devant vous n'est pas forcément libre : un accident, un camion en panne, un arbre déraciné peuvent l'obstruer.

Vous ne connaissez que la portion de route que vous avez en vue, et encore un troupeau peut sortir d'un champ, un piéton sur le bas côté peut traverser, un cycliste peut tomber, un gros véhicule peut vous cacher un danger.

En conduisant, ne soyez pas distrait.

Agir ainsi démontre vos qualités de bon conducteur. C'est ainsi qu'ont toujours fait les Vieux du Volant, aussi forment-ils l'élite des automobilistes. Si vous conduisez depuis au moins quinze ans sans avoir eu d'accident grave, vous pouvez poser votre candidature pour y être admis. Tous renseignements vous seront envoyés gratuitement sur simple demande adressée aux Vieux du Volant, 10, rue Pergolèse, à Paris.

Essuie-glace obligatoire sur toutes les automobiles

L'article 22 du code de la route : Organes de manœuvre, de direction et de visibilité, stipule que le pare-brise doit être muni d'un essuie-glace à la fois automatique et pouvant être manœuvré à la main en cas de défaillance de la commande mécanique.

Un nouvel arrêté publié, au Journal officiel, établit que :

A partir du 31 décembre 1938 toute voiture neuve mise en circulation devra être équipée de l'essuie-glace conforme à la description ci-dessus rappelée.

A partir du 30 juin 1939, les autobus et autocars, les camions de plus de 3.000 kilos de poids total en charge, mis en circulation avant le 1^{er} janvier 1939, devront être équipés dudit essuie-glace.

Enfin, au 31 décembre 1939 tous les véhicules circulant en France devront avoir l'essuie-glace automatique et à main.

Vous avez intérêt à utiliser les « BILLETS DE MARCHÉ »

délivrés toute l'année le samedi ainsi que les 3 novembre et le premier de chacun des autres mois (si la date prévue tombe un jour férié, la foire est avancée au samedi précédent), au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de : Caussade à Cahors, Cahors à Cahors, Fumel à Cahors, pour

CAHORS-CABESSUT

50 0/0 de réduction

Billets valables, sous réserve des conditions normales d'admission : à l'aller, dans tous les trains permettant l'arrivée avant 14 h. et au retour, à partir de 10 h. dans tous les trains permettant le retour à la gare de départ : le même jour.

Renseignements aux gares intéressées de la Société Nationale des Chemins de Fer Français (S.N.C.F.).

Grands réseaux de Chemins de fer français

Ne gaspillez ni votre temps ni votre argent.

Pour vos envois jusqu'à 50 kg, utilisez les Petits Colis, 3 tarifs extrêmement simples : vitesse unique, colis agricoles, colis express.

Les « petits colis » peuvent être enlevés chez l'expéditeur pour un prix minime par les services de factage des Réseaux qui livrent les Petits Colis gratuitement à domicile.

Utilisez les Petits Colis : c'est simple, pratique, économique.

Le barème des prix pour votre département vous sera remis gratuitement à la gare.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

INSTALLATION MODERNE

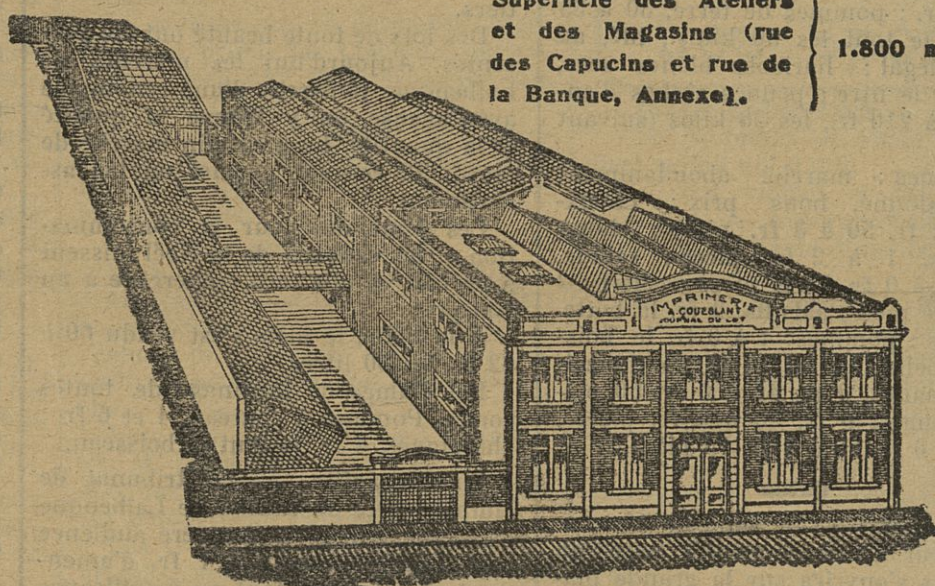
10 LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

— PRIX MODÉRÉS —

Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe). 1.800 m²



LA PHOSPHIODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE DE FOIE DE MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées

POUR LA GUÉRISON DES :

Enfants faibles, Personnes délicates, Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Courmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

PRIX DU FLACON : 15 francs

LA PHOSPHIODE GARNAL ET LE CORPS MÉDICAL

Le D^r ORTEL, Ancien Externe des Hôpitaux de Paris, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHIODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

Comme toutes les bonnes préparations pharmaceutiques, la PHOSPHIODE GARNAL est l'objet de contrefaçons ; pour éviter d'être victime d'une tromperie sur l'origine et sur les qualités du produit, lisez attentivement le nom du préparateur. Il n'existe d'autre Phosphiode que la PHOSPHIODE GARNAL, préparée, 97, Boulevard Gambetta, CAHORS.

LABORATOIRE DE LA PHOSPHIODE GARNAL, 97, Boulevard Gambetta, CAHORS

Agriculteurs

PENSEZ
dès maintenant
AU VOYAGE
que vous ferez
quand vos travaux
d'automne et d'hiver
vous laisseront
quelques loisirs

Vous pourrez alors
avec votre famille
PROFITER DU BILLET DE
LOISIRS
AGRICILES

DÉLIVRÉ
DU 1^{er} OCTOBRE AU 31 MARS

40% DE RÉDUCTION
VALIDITÉ 31 JOURS

Ce billet est délivré
sur présentation d'un
CARNET SPÉCIAL D'IDENTITÉ

Renseignez-vous dans les gares

S. N. C. F.

Dans
la Mode
Pratique
tout est si pratique
et vraiment élégant !

Tous les jeudis :

1^{re} 25

Abonnement 1 an : 48 fr.
50 ou 55 fr. avec prime.

Envoyer mandat-poste
(pas de mandat-carte)

à la Mode Pratique,
49, av. de l'Opéra, PARIS